



L'an deux mille quinze et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier à 18h35 – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – BONNET Jean-Louis à 18h40 - DEJEAN Anne-Marie - LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelone

Pouvoirs : MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - BIESSE Frédérique à SOTO Jean-François - ADELAERE Sylvain à COLOMBIER François – PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – CONTRERAS Sylvie à SUQUET Maguelonne – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier – GOMEZ René à SANCHEZ Marie-Hélène

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Vu le budget du Service de l'eau de Gignac pour l'exercice 2015,

Vu l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par Monsieur MONESTIER, Trésorier municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, art R.2342-4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,

Le conseil municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le budget du Service de l'eau de l'exercice 2015 les sommes détaillées ci-dessous pour un montant total de **14.283,60 €** :

Liste 1 : 143.43 € - Liste 2 : 19.01 € - Liste 3 : 137.94 € - Liste 4 : 171.10 € - Liste 5 : 185.04 € - Liste 6 : 465.40 € - Liste 7 : 2.643.33 € - Liste 8 : 4.419.69 € - Liste 9 : 6.098.66 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 Voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à inscrire au budget 2015 du service de l'eau - article « admission en non-valeur » les sommes telles que citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150930-DEL2015095-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015